



Département du Jura

**Mairie de Mouchard**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

**Etaient présents :** Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU adjoints, Sandrine DEBRAND, Anne LE GUIRIEC, Claudine MILLER, Benoit RATTE, Jocelyne GENELETTI, Michel ROCHE.

**Absents excusés :** Georges MONNIER donne pouvoir à Sandra HÄHLEN, Daniel FERNIOT donne pouvoir à Michel ROCHE, Patricia BOIVIN.

**Absents :** Emilie DACLIN, Sylvain GONI SAN.

Virginie FALCINELLA-GILLARD est nommée secrétaire.

L'ordre du jour est accepté.

le compte-rendu de la séance du 15 mai 2025 est adopté.

### Délibération n° 46-2025 DPU LUIZ – SCI PINTO BELGHORZI

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré,

- décide à l'unanimité des présents de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des parcelles situées 5 rue Bel Air à Mouchard cadastrées AC 260 et 262 appartenant à M. LUIZ Alexandre.

### Délibération n° 47-2025 Annule et remplace la délibération D 39-2025

Lors du conseil municipal en date du 15/05/2025, une déclaration d'intention d'aliéner avait été étudiée. La décision du conseil municipal à ce moment-là était de ne pas préempter sur la parcelle A 655.

Il s'avère que la parcelle A 655 se situe en zone d'activité (UY) et donc le conseil municipal n'est pas compétent pour exercer ou renoncer le droit de préemption. Ce droit revient à la communauté de Communes du Val D'Amour.

Il convient donc d'annuler la délibération D 39-2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,

- décide à l'unanimité des présents d'annuler définitivement la délibération D 39-2025 prise lors du dernier conseil municipal du 15 mai 2025

**Délibération n° 48-2025**  
**Pénalité relative au tri des ordures ménagères**

Une modification du règlement relatif à la location de la salle des fêtes doit être apportée.  
En effet, aucun tarif dédié au tri des ordures ménagères n'était appliqué jusqu'à ce jour.  
Lors de l'état des lieux de rendu, si le tri des ordures ménagères n'est pas fait ou mal fait, la mairie se réserve le droit d'appliquer une pénalité.

Mme le Maire propose la somme de 50€ en cas de non respect du règlement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents le montant d'une pénalité à hauteur de 50€.

**Délibération n° 49-2025**  
**Augmentation des charges relatives au tri des ordures ménagères**

Suite aux manquements réguliers des locataires concernant le tri des ordures ménagères en vigueur sur la commune,

Mme Le Maire propose d'augmenter les charges locatives de 10€ à chaque locataire .  
L'agence gestionnaire se chargera de faire appliquer cette augmentation sur les mois suivants.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents l'augmentation de 10€.

Emilie DACLIN arrive à 19h11.

**CONTRAT DE MAINTENANCE**

Mme le Maire rappelle que le contrat de maintenance souscrit avec l'entreprise MOLIN avait été instauré pour l'entretien des chaudières de la commune.  
En raison de la mise en place du réseau de chaleur, il n'est plus nécessaire de conserver ce contrat de maintenance.  
Il suffira de souscrire un nouveau contrat auprès d'une entreprise afin de conserver la maintenance des chaudières de l'église et du presbytère.

**JOB D'ETE**

Mme le Maire informe le conseil de la complexité de recruter un agent majeur et titulaire du permis B pour compléter l'équipe des services techniques.  
En effet, 7 candidatures malheureusement infructueuses ont été reçues malgré les diffusions d'informations sur nos canaux de communications et malgré plusieurs relances.

Il serait peut-être judicieux de revoir la durée des contrats proposés.  
Pourquoi pas recruter un agent 4 mois ce qui s'apparenterait à un emploi saisonnier ?

## QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS

-Réseau de chaleur : tout se passait bien jusqu'au décès du PDG de l'entreprise FUSION survenu la semaine passée. L'entreprise BENETRUY a continué de creuser les tranchées en attendant qu'une solution soit trouvée puisque depuis le drame l'équipe des soudeurs n'intervient plus.

Mme le Maire rappelle que nous pouvons être indulgents.

-Aménagement de voirie : Nous avons récemment été informé de l'attribution de la subvention DETR. La Préfecture nous invite à demander une avance de 30% correspondant à un montant de 19 255€. Mme Le Maire rappelle que l'entreprise BONNEFOY n'a pas d'équipe disponible avant le mois de septembre.

-Projet éolien des Arbus à MONT SOUS VAUDREY : 10 éoliennes soit 38 000 foyers alimentés en électricité d'origine renouvelable.

Un vote se déroulera au conseil communautaire pour soutien à la commune de MONT SOUS VAUDREY

-Ouverture des caves de la Mairie : Mme le Maire propose d'ouvrir les caves de la Mairie en période de canicule pour les habitants de Mouchard qui auraient besoin de fraîcheur.

Des tables et bancs seront installés, de l'eau ainsi que des jeux, des livres seront à disposition. Il s'agirait là, d'une action citoyenne bienvenue en période de forte chaleur.

-Sécheresse : Le Département fait déjà l'objet d'un niveau d'alerte sécheresse. Une communication est actuellement diffusée sur nos canaux numériques.

-Pétition : Une pétition contre le projet du réaménagement du champ de foire a été reçue en Mairie, elle contient 120 signatures.

Un courrier de réponse est en cours de rédaction.

-Incendie : Mme Le Maire informe qu'une catastrophe à été évitée de justesse à la station essence de Colruyt.

Elle précise qu'elle s'est rendue sur place aux cotés des pompiers et des gendarmes, la station n'étant pourtant pas sur la commune de MOUCHARD contrairement aux commerces.

Elle remercie la réactivité et l'efficacité des professionnels dépêchés sur place.

Le chauffeur du camion a été le seul blessé.

-Travaux d'assainissement : le 03/07/2025, la CCVA a invité tous les riverains domiciliés rue du Moulin, rue du Bief et rue Pasteur afin de leur expliquer le projet de mise en place du réseau séparatif.

Les travaux doivent de se dérouler sur 6 mois.

## QUESTIONS DIVERSES – ANIMATIONS

- Du 6 au 12 octobre 2025 se déroulera l'Opération Brioches 2025 - 6€ la brioche - le 27/09/2025 une rencontre est organisée avec tous les vendeurs disponibles du secteur.

- 30/06/2025 la Mairie a accueilli les élèves de l'école primaire en salle du conseil municipal, ils ont pu constater que leurs poèmes étaient affichés au mur, ceux-ci avaient été lus lors de la plantation de l'arbre de la laïcité.

Trois élèves ont reçu des cadeaux pour leur passage en 6<sup>ème</sup> : porte-cartes, clés USB, écouteurs, cadenas, équerres (offertes par l'Arboiserie).

Mme Le Maire rappelle que les caves de la Mairie ont été mises à disposition des élèves de l'école primaire et que sa proposition sera renouvelée si une nouvelle canicule se présente.

- 07/08/2025 à 20h aura lieu à la salle des fêtes un concert de l'orchestre Français des Jeunes
- Les 15 et 16/08/2025 aura lieu le départ du Rallye du Sel
- Le 24/08/2025 auront lieu 2 courses cyclo la « Louis Pasteur » et la « Maison Chasal »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h11.

Le secrétaire de séance  
Audrey WEST-LAMY



Le Maire  
Sandra HÄHLEN

